**ARRETE MUNICIPAL N° 2026/135**
**Cérémonie du 11 novembre**

**LE MAIRE DE MONTFORT LE GESNOIS,**

- Vu les articles 2211-1, 2212-2, 2212-5, 2213-1, 2213-2, 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- En raison de la Cérémonie du 11 novembre 2026 qui se déroulera Place Notre Dame puis Place de la Libération ;
- Il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation pour assurer la sécurité des usagers ;

**ARRETE**

Article 1
Le stationnement des véhicules sera interdit Place de la Libération, du mardi 10 novembre 2026 à 09h00 jusqu'au mercredi 11 novembre 2026 à 12h30.

Article 2
Le défilé se fera dans le sens Place Notre Dame vers la Place de la Libération, et empruntera la Grande Rue, la rue Honoré Broutelle, la rue de l'Ecu, la Place de la Libération, la rue du Champ de Foire, la rue Saint André, la rue des Violettes et la rue des Roses (salle Paul Richard).
La circulation des véhicules roulant dans le sens du défilé sera ralentie et leur vitesse sera réduite à celle de l'avancement du défilé.
La circulation des véhicules roulant dans le sens inverse au défilé sera quant à elle interrompue le temps du défilé.

Article 3
Des panneaux d'interdiction de stationner seront mis en place par les services techniques de la Commune.

Article 4
Le présent arrêté sera exécuté sous la surveillance de la Gendarmerie de Saint Mars la Brière.

Montfort-le-Gesnois, le 2 novembre 2026
Le Maire,
Anthony TRIFAUT

MAIRIE DE MONTFORT-LE-GESNOIS (Sarthe)